

CONSEIL MUNICIPAL Du 18 SEPTEMBRE 2023 à 20 h

Le lundi dix-huit SEPTEMBRE deux mille vingt-trois à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de la salle du conseil en Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Convocation : 12/09/2023

Affichage convocation : 12/09/2023

Nombre de Conseillers en exercice : **14**

Nombre de présents : 11 - CHARRIER Joëlle, LANCELOT Patrick, BREUX LUCIEN Delphine, BELLEUVRE Jean-Claude, BOUVET Sylvie, GODET Philippe, COLLET Julien, LÉBOUCHER Jérôme, GUIBERT Christian, BOULAND Sébastien, FOUGERÉ Marie.

Nombre d'absent : 0

Nombre d'excusés : 3 - CAILLEAU Virginie donne pouvoir à BOUVET Sylvie, LETELLIER Stéphanie donne pouvoir à BELLEUVRE Jean-Claude, RUEL Isabelle

Secrétaire de séance : Julien Collet

Ordre du Jour :

FINANCES	1
I. Décisions modificatives	1
II. SIEML – dépannage du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 août 2022	2
ADMINISTRATION	2
III. Approbation du rapport d'activité	2
PERSONNEL	2
IV. Assurance concernant la couverture des risques statutaires des agents	3
ENVIRONNEMENT	3
VI. Forages domestiques	3
VI. Enquête publique Carrière de la Barbée	3
VI. Questions diverses	3

Mme Le Maire demande si l'assemblée générale a des remarques particulières sur le compte-rendu validé précédemment par le secrétaire de séance. **Tous les conseillers présents acceptent celui-ci. Le conseil n'émet pas de remarques particulières.**

Julien Collet est nommé secrétaire de séance pour l'assemblée en ce jour.

FINANCES

I. Décisions modificatives

Mme le Maire et son adjoint, M. Belleuvre, proposent des décisions modificatives concernant un besoin de financement pour la réalisation d'un chemin pédestre entre la cour de l'école et le Restaurant scolaire, un besoin de crédit pour les annulations de factures aux familles.

Le conseil municipal,

Vu les besoins énoncés ci-dessus,

Vu la modification des dépenses prévues et des opérations à réaliser,

Vu la nécessité d'inscrire les opérations comptables ci-dessous,

Considérant qu'il faille délibérer sur une décision modificative pour obtenir les crédits nécessaires,

Après en avoir délibéré,

➔ **Vote la décision modificative n°4 : RESTAURANT SCOLAIRE**

- **Dépenses d'investissement** OP95 Art 2184 - 1 700€
- **Dépenses d'investissement** OP57 Art 21318 + 1 700 €

➔ **Vote la décision modificative n°5 : Chap 67 Chapitre 67 pour 3,50€**

- **Dépenses de fonctionnement** Art 022 - 100€
- **Dépenses de fonctionnement** Art 673 + 100 €

et pour le paiement de la participation financière obligatoire pour les enfants des Rairies utilisant un établissement d'enseignement spécialisé sur Baugé, il est remarqué assez de crédit sur l'art. 6574 pour réaliser le mandatement à la commune de Baugé d'un montant de 554 €.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Baugé en date du 23/05/2020,

Vu le besoin de réaliser une convention avec les établissements accueillant les enfants domiciliés aux Rairies pour un enseignement spécialisé,

Considérant la dépense de 554 € demandée par la commune de Baugé,

Après en avoir délibéré,

→ *Accepte à l'unanimité la dépenses proposée et charge Mme Le Maire à signer la convention proposée*

→ **Vote du conseil : pour à l'unanimité**

II. SIEML – dépannage du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

Le conseil municipal,

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

Après en avoir délibéré,

→ *décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :*

<i>n° opération Collectivité</i>	<i>Montant des travaux TTC</i>	<i>Taux du Fdc demandé</i>	<i>Montant Fdc demandé</i>	<i>Date dépannage</i>
<i>EP257-21-59</i>	<i>138.30 €</i>	<i>75%</i>	<i>103.73 €</i>	<i>22 09 2021</i>
<i>EP257-21-61</i>	<i>138.30 €</i>	<i>75%</i>	<i>103.73 €</i>	<i>13 12 2021</i>
<i>EP257-22-63</i>	<i>200.27 €</i>	<i>75%</i>	<i>150.20 €</i>	<i>09 03 2022</i>

- *Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022*
- *montant de la dépense 476.87 euros TTC*
- *taux du fonds de concours 75%*
- *montant du fonds de concours à verser au SIEML 357.66 euros TTC.*
- *Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.*

→ **Vote du conseil : pour à l'unanimité**

ADMINISTRATION

III. Approbation du rapport d'activité

Le conseil municipal,

Le conseil municipal,

Vu l'art. L5211-39du CGCT,

Vu la transmission du rapport d'activités par le Président de la communauté de communes le 08 juin aux conseillers communautaires et en juillet aux communes,

Considérant que les conseillers communaux aient pris connaissance du rapport envoyé en amont de ce conseil,

Après en avoir délibéré,

→ *Approuve le rapport d'activités 2022 de la communauté de communes*

→ **Vote du conseil : pour à l'unanimité**

PERSONNEL

IV. Assurance concernant la couverture des risques statutaires des agents

Le CDG proposait de renouveler une consultation pour un contrat de groupe pour la couverture des risques statutaires, or il s'avère que la maladie ordinaire ne sera plus prise en compte.

Il convient donc que la commune questionne les assureurs pour contracter en direct avec eux.

La consultation pourra se faire en direct sans réaliser un marché car le montant de notre contrat sera inférieur à 40 000 €.

Le conseil municipal,

Vu la situation conjoncturelle des assurances en matière de couverture des risques statutaires des agents,

Vu la proposition du CDG de réaliser un contrat groupe hors maladie ordinaire,

Considérant qu'il faille contracter en direct avec un assureur et le seuil du marché de notre commune,

Après en avoir délibéré,

→ autorise Mme Le Maire ou l'un de ses adjoints à réaliser la consultation et à signer le contrat le mieux disant.

→ Vote du conseil : pour à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

VI. Forages domestiques

Mme Le Maire expose la demande du Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) pour réaliser un recensement des forages à usage domestique.

Il est proposé de faire une communication dans le bulletin municipal 2024 afin de présenter le besoin de ce recensement et d'inciter nos concitoyens à réaliser la déclaration en mairie de leur puits. La commission communication est donc chargée de réaliser un article explicitant le besoin.

VI. Enquête publique Carrière de la Barbée

Mme Le Maire, expose le besoin du Groupe Pigeon Granulats Loire-Anjou d'ouvrir une enquête publique relative à leur demande d'autorisation environnementale auprès du Bureau de l'environnement de la Préfecture de la Sarthe (autorisation « Installations classées pour la protection de l'environnement) en vue d'ouvrir une carrière de sables « alluvions anciennes de basse et de très basse terrasse » sur le territoire de Bazouges-Cré-sur-le-Loir, site de « la Barbée ». L'enquête est ouverte, comme il a été transmis aux élus, du vendredi 25 août 2023 au mercredi 27 septembre 2023 en mairie de Bazouges, un commissaire enquêteur y recueillera les observations des riverains.

La commune est concernée par l'enquête publique pour l'ouverture d'une carrière située le long de la route de Durtal. La commune étant en périphérie proche du projet. (Le passage des camions appartenant au carrier se fera par la D323 et ils passeront par la déviation de Durtal, pour rejoindre les locaux de Seiches-sur-le-Loir en empruntant l'autoroute. Les camions effectueront 38 rotations au maximum par jour.)

Une Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS) aura lieu vendredi 13 octobre 2023 à 16h à la Mairie de Bazouges avec visite du site.

Le conseil municipal,

Au vu des explications ci-dessus apportées par Mme Le Maire sur le besoin de cette enquête publique,

Considérant la demande de Pigeon Granulats Loire-Anjou pour l'ouverture d'une carrière sur le site de la Barbée sis Bazouges-Cré-sur-le-Loir,

Considérant que cette demande est nécessaire,

Après en avoir délibéré,

→ Apporte un avis favorable à l'ouverture de la carrière de la Barbée

→ Vote du conseil : pour à l'unanimité

VI. Questions diverses

1. Restaurant scolaire : point sur l'avancement du dossier

Explications données par BELLEUVRE Jean-Claude

Réception faite, des levées de réserve sont encore en cours. Il existe un problème avec le lot 4 (Menuiseries extérieures, fermeture), avec beaucoup de retard pour la finition des travaux.

La pose du matériel de l'office de remise en température a été réalisée. L'installation du mobilier de la salle de restauration est prévue pour semaine 39. La date de l'inauguration est fixée au samedi 18 novembre 2023.

2. Travaux de mise en sécurité de la grange situé au 19 rue de Bel Air.

Explications données par CHARRIER Joëlle.

Les travaux ont été réalisés à la charge de la commune, pour un montant de 9288,90€

Une demande de remboursement auprès du mandataire a été adressée.

3. Fresque du climat.

Suite à l'indisponibilité des membres intéressés du conseil par la présentation de M. Colonna, une autre date devra être fixée dans les prochaines semaines. L'assemblée charge Mme Breux Lucien d'établir une date avec M. Colonna pour cette présentation. Il est proposé la date du 20 novembre à 20h.

Le prochain conseil est prévu le 16 octobre 2023 à 20h avec visite aux élus du restaurant scolaire fixée à 19h30.

Sans autre question, la séance est levée à 21h20